Certificat médical

Daté de moins d'un an à la date des TEP

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests des exigences préalables **(TEP)** du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » (BPJEPS APT)

Je soussigné(e) _____Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour, M./Mme/Melle * _____

et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Activités Physiques pour Tous (BPJEPS APT).

** Rayer les mentions inutiles.*

Fait à _____ , le _____

Cachet du Médecin

Signature du médecin

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.
Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le candidat doit prendre contact avec le référent handicap de la DRJSCS de son lieu de résidence.